

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_170 : PARTENARIAT AVEC LA CAE RÉGATE
APPROBATION D'UNE CONVENTION

L'an deux mille dix huit, le neuf octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 octobre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Philippe GRANIER, Yves CHAPRON, Agnès BRU, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Louis BARRET

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Laurence PUJOL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Bruno CRUSEL (pouvoir à Eric GUILLAUMIN), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

N° DEL2018_170 : PARTENARIAT AVEC LA CAE RÉGATE **APPROBATION D'UNE CONVENTION**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

La coopérative d'activité et d'emploi Régate (CAE Régate), créée dans le Tarn en 1999, a pour objet de permettre aux porteurs de projets de tester leur activité et de créer à terme leur propre emploi dans un cadre sécurisant et coopératif. Il s'agit d'un appui à la création et au développement d'activités économiques via un principe de formation/action, d'accompagnement et d'hébergement sous le statut d'entrepreneur-salarié en « CESA » (Contrat d'Entrepreneur Salarie Associé), ouvrant des droits équivalents au CDI tout en bénéficiant d'un réseau d'entrepreneurs.

Dès 2007, pour répondre aux spécificités des métiers du bâtiment, la CAE a essaimé pour créer une coopérative dédiée : Régabât.

Ces coopératives conjuguent une double finalité, économique et sociale. Elles se présentent comme une alternative à l'entreprise individuelle en contribuant ainsi au développement économique et social de leur territoire d'implantation.

Dans le Tarn depuis leur création, Régate et Régabât ont accompagné plus de 2500ancements d'activités et ont permis la création de 700 entreprises.

De son côté, dans le cadre de ses missions de développement économique, l'Agglomération souhaite renforcer l'accompagnement des projets de création d'activités, en l'occurrence via l'appui des acteurs issus de l'économie sociale et solidaire.

Pour répondre aux besoins spécifiques d'appui des projets relevant de l'économie sociale et solidaire, il paraît opportun de mettre en place un partenariat avec la CAE Régate et accentuer ainsi la présence d'acteurs reconnus de l'accompagnement sur le territoire albigeois. La CAE Régate, hormis quelques rencontres ponctuelles sur l'Albigeois, propose actuellement ses rendez-vous sur Castres.

Le partenariat envisagé avec la CAE Régate recouvrira trois niveaux d'accompagnement :

- La mise en place de rendez-vous diagnostic avec des porteurs de projets afin de les accompagner dès l'amont de leur projet.
- Le suivi des projets en continu au sein de la coopérative pour toute prescription réalisée par l'Agglomération.
- L'ouverture des temps collectifs de réflexion de la CAE Régate aux entrepreneurs du territoire du Grand Albigeois et la possibilité d'un événement annuel répondant à une problématique identifiée.

Un point sera réalisé annuellement entre l'Agglomération et la CAE Régate pour suivre l'évolution de ces entrepreneurs.

Il est ainsi proposé au bénéfice de la CAE Régate la mise à disposition gracieuse d'un bureau partagé au sein de l'hôtel d'entreprises InnoProd pour la tenue de permanences hebdomadaires. Une convention d'occupation sera signée entre les parties.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 25 septembre 2018

CONSIDERANT le rôle d'appui à la création d'activité que la communauté d'agglomération souhaite développer auprès des porteurs de projets du territoire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modalités du partenariat avec la CAE Régate.

APPROUVE le projet de convention ci-joint.

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 octobre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL